

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **9e jour du mois d'août 2021**, à la bibliothèque municipale, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- › monsieur le maire Hugues Grimard
- › monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- › monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- › monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- › madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- › monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présent :

- › monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier suppléant

Il est donc procédé comme suit :

2021-248
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2021-249
PARTICIPATION AU 14^E TOURNOI DE GOLF COOPÉRATIF DE LA FONDATION DU CAMP MUSICAL D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT la demande du Camp Musical d'Asbestos pour une commandite lors du Tournoi de golf coopératif du Camp musical d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources délègue quatre représentants pour participer au tournoi de golf coopératif du Camp Musical d'Asbestos qui aura lieu le 27 août prochain.

Adoptée

2021-250**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-324 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 480 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 480 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 2021-324 décrétant une dépense de 480 000 \$ et un emprunt de 480 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

D'ADOPTER ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville de Val-des-Sources.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-324**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 480 000\$ ET UN EMPRUNT DE 480 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN**

ATTENDU QUE la Ville de Val-des-Sources désire acquérir le terrain portant les numéros de lot 3 171 728, 3 171 660, partie du lot 6 342 180 et partie du lot 5 662 425 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue 5 juillet 2021 par le conseiller Pierre Benoit.

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources décrète et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est autorisé à acquérir les lots 3 171 728, 3 171 660, partie du lot 6 342 180 et partie du lot 5 662 425, tel que décrit selon le plan préparé par Jordan Gagnon lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A

ARTICLE 3

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est autorisé à dépenser une somme de 480 000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est donc autorisé à emprunter un montant de 480 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT (2021-001) : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116 : RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES (CRÉATION DE LA ZONE 194-C)

Le conseiller René Lachance donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement modifiant le règlement numéro 2006-116: règlement de zonage de la Ville de Val-des-Sources (Création de la zone 194-C). Une copie du projet de règlement est déposée séance tenante.

2021-251

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-XXX: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116 : RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES (CRÉATION DE LA ZONE 194-C)

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement modifiant le règlement numéro 2006-116 : règlement de zonage de la Ville de Val-des-Sources (Création de la zone 194-C);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement du règlement modifiant le règlement numéro 2006-116 : règlement de zonage de la Ville de Val-des-Sources (Création de la zone 194-C);

Adoptée

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT (2021-002) : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-117 : RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES (CRÉATION DE LA ZONE 194-C)

Le conseiller Alain Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement modifiant le règlement numéro 2006-117: règlement de lotissement de la Ville de Val-des-Sources (Création de la zone 194-C). Une copie du projet de règlement est déposée séance tenante.

2021-252

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-XXX: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-117 : RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES (CRÉATION DE LA ZONE 194-C)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du premier projet de règlement - Règlement modifiant le règlement numéro 2006-117 : règlement de lotissement de la Ville de Val-des-Sources (Création de la zone 194-C);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement modifiant le règlement numéro 2006-117 : règlement de lotissement de la Ville de Val-des-Sources (Création de la zone 194-C)

Adoptée

2021-253

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUIN 2021

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	1 507 838,66 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de juin 2021:	1 507 838,66 \$

Adoptée

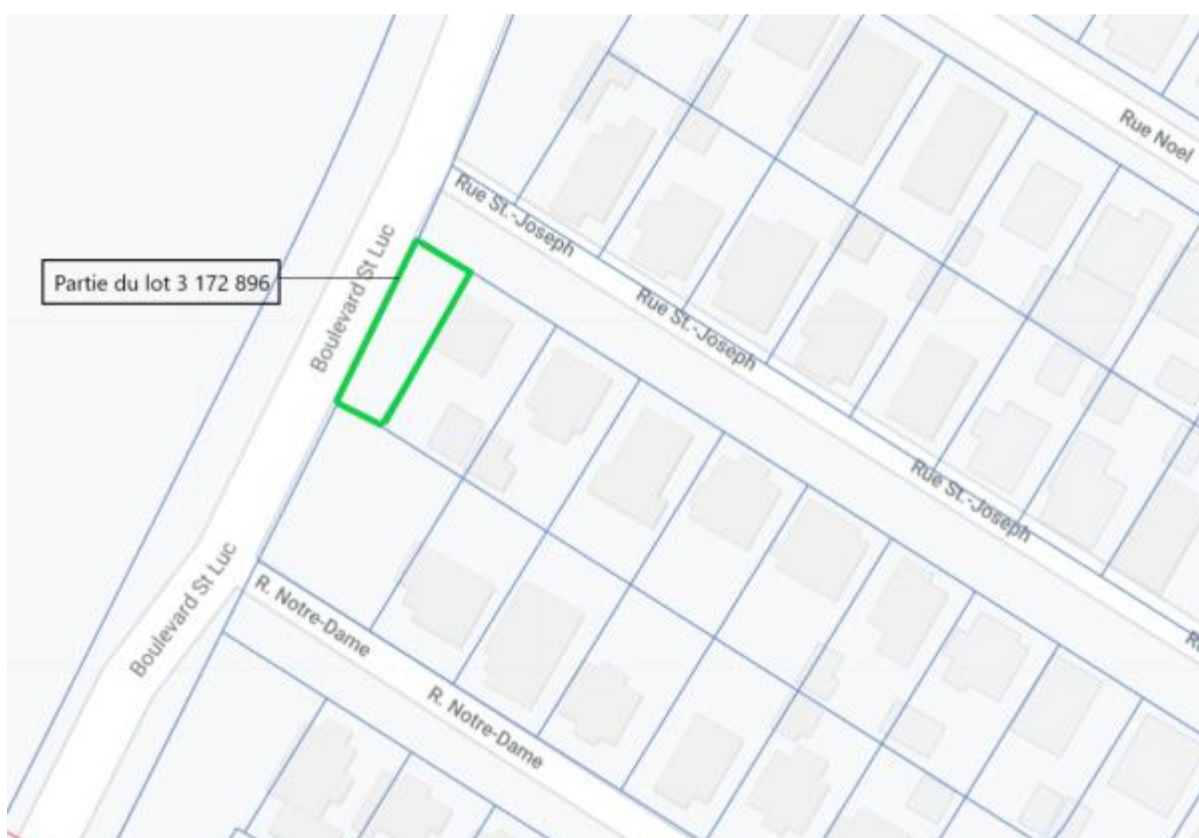
2021-254

VENTE DE TERRAIN RUE ST-JOSEPH (JEAN LACOURSE)

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Jean Lacourse pour l'achat d'une partie de terrain sur la rue St-Joseph;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à monsieur Jean Lacourse une partie du lot 3 172 896 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond d'une superficie approximative de 2 518,7 pieds carrés pour un montant approximatif de 1959,35 \$ (soit 0,50 \$ du pied carré) et tel que montré à la figure suivante :



QUE tous les frais de la transaction soient à la charge des acheteurs;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2021-255

FESTIVAL DES GOURMANDS - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉDITION 2021

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources appuie financièrement et techniquement le Festival des Gourmands depuis ses débuts;

CONSIDÉRANT que le Festival des Gourmands est le principal événement populaire dans la Ville de Val-des-Sources et sa région;

CONSIDÉRANT que le budget 2021 pour cet événement est de 43 220 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-262 du 9 septembre 2019 qui autorisait le versement d'une avance de fond de 30 000 \$ pour l'édition 2020 et que l'événement a été annulé;

CONSIDÉRANT que le Festival des Gourmands doit payer annuellement un loyer pour le local qui est situé à la Centrale des Loisirs et qu'il y a un solde à payer de 6 122 \$ en date du 14 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources versera pour l'édition 2021 un montant de 7 098 \$ qui correspond au solde après avoir considéré l'avance de 30 000 \$ ainsi que le règlement des factures de l'organisme.

Adoptée

2021-256

ADOPTION DU GENTILÉ DE VAL-DES-SOURCES -

CONSIDÉRANT qu'il est d'usage, au Québec, que les municipalités officialisent leurs gentils par voie de résolution;

CONSIDÉRANT que le gentilé Asbestrien, Asbestrienne, officialisé par voie de résolution municipale le 5 novembre 1980, correspond au toponyme d'Asbestos, récemment remplacé par celui de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que monsieur Gabriel Martin, linguiste et coauteur du Répertoire des gentils officiels du Québec, suggère à la municipalité de Val-des-Sources d'officialiser ses nouveaux gentils français et anglais, afin d'assurer leur pleine reconnaissance et leur diffusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources adopte le gentilé français Valsourcien, Valsourcienne et le gentilé anglais Valsourcian comme désignations officielles des personnes qui habitent à Val-des-Sources.

Adoptée

2021-257

MANDAT POUR RAPPORT D'AUDIT POUR UN PROGRAMME DE SUBVENTION

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate la firme Groupe RDL S.E.N.C.R.L. afin d'effectuer un rapport d'audit pour la demande faite dans le programme de subvention suivant :

- Programme d'infrastructures municipales d'eau volet 2 (PRIMEAU) : Dossier numéro 2025051 pour les rues Manville Ouest, Morrill, St-Jean-Baptiste, Noël et Goudreau.

Adoptée

2021-258

OCTROI D'UN MANDAT À TETRA TECH QI POUR OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN DIRECTEUR - PARC INDUSTRIEL - NOUVELLE ALTERNATIVE

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources désire faire l'évaluation d'une nouvelle alternative du projet de lotissement des rues dans le parc industriel avec l'évaluation du bassin de rétention des eaux de ruissellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate la firme Tetra Tech QI afin de procéder à une évaluation d'une nouvelle alternative dans le secteur du parc industriel pour un montant de 9 500 \$, ce montant excluant les taxes.

Adoptée

2021-259

EMBAUCHE DE JEAN-DANIEL CÔTÉ AU POSTE DE MÉCANICIEN

La Ville de Val-des-Sources ayant été en appel de candidatures afin de combler un poste de mécanicien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE monsieur Jean-Daniel Côté soit embauché à titre de mécanicien, et ce à compter du 16 août 2021 au taux horaire du 5^e échelon de la classe 1 en vigueur à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2021-260

DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2021 (RÉFECTION DES RUES ST-EDMOND ET LAVIGNE)

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources approuve le décompte progressif numéro 1 au montant de 315 159,35 \$ incluant la retenue de 10 % ainsi que les taxes pour les travaux réalisés par l'Entrepreneur T.G.C. dans le cadre du projet de réfection des rues Saint-Edmond et Lavigne.

Adoptée

2021-261

CONTRIBUTION AU SLACKFEST VAL-DES-SOURCES 2021

CONSIDÉRANT qu'une édition du Slackfest 2.0 aura lieu en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroi un montant de 7 000 \$ à titre de contribution financière pour l'organisation Slackfest édition 2021.

Adoptée

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS DU MOIS DE JUILLET 2021

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	8	1 031 400\$	1 031 400\$
Février	9	143 784\$	1 175 184\$
Mars	30	390 596\$	1 565 788\$
Avril	52	3 542 311\$	5 105 099\$
Mai	44	1 357 774\$	6 462 873\$
Juin	42	2 164 700\$	8 627 573\$
Juillet	32	1 061 450\$	9 689 023\$

2021-262

OCTROI D'UN MANDAT À EXCAVATION PELLERIN INC POUR LA RÉFECTION DE LA DÉSCENTE À BATEAU AUX TROIS-LACS

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la descente de bateau au lac Trois-Lacs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate l'entrepreneur Excavation Pellerin inc. pour un montant de 84 958,48 \$, taxes incluses, afin d'effectuer les travaux dans le cadre du projet de descente de bateau dans le secteur des Trois-Lacs.

Adoptée

2021-263

DÉROGATION MINEURE 2021-005 VISANT LE 213, RUE DUSSEULT

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 213 rue Dusseault;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser une marge avant de 8,86 mètres au lieu de 10 mètres tel que prévu à la grille de spécifications de la zone 113-R du règlement de zonage 2006-116 pour un bâtiment complémentaire détaché;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 22 juillet 2021 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 213 rue Dusseault à l'effet d'autoriser une marge avant de 8,86 mètres au lieu de 10 mètres tel que prévu à la grille de spécifications de la zone 113-R du règlement de zonage 23006-116 pour un bâtiment complémentaire détaché.

Adoptée

2021-264

DÉROGATION MINEURE 2021-006 VISANT LE 236 À 238A RUE ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 236 au 238 A St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser l'implantation d'une deuxième entrée charretière à environ 5,75 mètres de la première entrée existante au lieu de 8 mètres tel que prévu à l'article 13,4 du règlement de zonage 2006-116;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 22 juillet 2021 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil de refuser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos refuse la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 236 au 238 A St-Jean-Baptiste à l'effet d'autoriser l'implantation d'une deuxième entrée charretière à environ 5,75 mètres de la première entrée existante au lieu de 8 mètres tel que prévu à l'article 13,4 du règlement de zonage 2006-116.

Adoptée

2021-265

DÉROGATION MINEURE 2021-007 VISANT LE 3 170 457, RUE ST-EDMOND

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble visant le lot 3 170 457 (rue St-Edmond);

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser une entrée de cour sur la pleine largeur du terrain (15,24 mètres) au lieu de 8 mètres tel que prévu à l'article 13,4 du règlement de zonage 2006-116;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 22 juillet 2021 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil de refuser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble visant le lot 3 170 457 (rue St-Edmond) à l'effet d'autoriser une entrée de cour sur la pleine largeur du terrain (15,24 mètres) au lieu de 8 mètres tel que prévu à l'article 13,4 du règlement de zonage 2006-116.

Adoptée

2021-266

DÉROGATION MINEURE 2021-009 VISANT LE 131A, RUE LAROCHELLE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 131A Larochelle;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser une superficie de lot de 1 964,1 m² au lieu de 2 000 m² tel que prévu à la grille 124-R du règlement de lotissement 2006-117;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 22 juillet 2021 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 131A rue Larochelle à l'effet d'autoriser une superficie de lot de 1 964,1 m² au lieu de 2 000 m² tel que prévu à la grille 124-R du règlement de lotissement 2006-117 .

Adoptée

2021-267

AUTORISATION TERRASSE - 263, 1ÈRE AVENUE, LA MINE

CONSIDÉRANT la demande de pour l'installation d'une terrasse pour l'immeuble situé au 263 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT que cette terrasse empièterais sur l'emprise appartenant à la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que cet empiètement ne causerait pas de problème au niveau du déneigement ou du passage des piétons sur le trottoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos accepte la demande d'installation d'une terrasse pour l'immeuble du 263 1^{re} Avenue à Val-des-Sources.

Adoptée

2021-268
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19h10.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, directeur
général et greffier suppléant**